

**Membres présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1ère Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2ème Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3ème Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4ème Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5ème Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6ème Vice-président en charge des Solidarités

**Secrétaire de séance :** Madame de Resseguier

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance, à 10 h 15, en remerciant les Vice-présidents d'être tous présents pour participer à cette réunion extraordinaire du Bureau communautaire, décidée seulement quelques jours après le dernier conseil communautaire. Monsieur Guilhaumon précise que cette réunion n'a pas vocation à remettre en cause les décisions prises par le Conseil. Au contraire, elle doit permettre de donner une suite aux engagements pris le 25 mai, devant les membres de l'assemblée délibérante, sur les deux sujets d'actualité que sont la nouvelle stratégie du SPANC et l'ouverture des piscines intercommunales aux scolaires.

**Ordre du jour :**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2021**
- 2. Assainissement non collectif : nouvelle stratégie tarifaire**
- 3. Eté 2021 : Ouverture des piscines**
- 4. Questions diverses**

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2021**

Les membres du Bureau valident le compte-rendu transmis en amont de la séance. La remarque de Monsieur Castet est prise en compte. Il sera porté « excusé » et non « absent » sur le document définitif.

**2. Assainissement non collectif : nouvelle stratégie tarifaire**

Lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, le 25 mai dernier, les élus communautaires ont majoritairement approuvé l'évolution tarifaire proposée et les nouvelles modalités de contrôle en matière d'assainissement non collectif, à savoir :

- Coût de l'acte, quelle qu'en soit la nature, porté à 180 €
- Contrôle physique exclusivement (fin des contrôles par voie de questionnaire).

Dans le même temps, un certain nombre d'élus communautaires ont proposé que soit prise en compte, dans la réflexion, la difficulté pour certains administrés de régler cette somme en une seule fois. Formulée en séance la proposition consistait à fractionner le paiement en deux fois : 90 €, à titre d'acompte initial au moment de la réalisation de l'acte, et le solde à hauteur de 90 € émis dans un second temps dans un délai ne pouvant excéder cinq ans.

Comme il s'y était engagé devant ses pairs, Monsieur le Président a soumis cette proposition à l'avis technique du Conseiller aux Décideurs Locaux. Les éléments de réponse, communiqués après étude de cette proposition par le CDL, n'autorisent pas la Collectivité à procéder comme cela a été suggéré par le Conseil communautaire. En effet, conformément aux termes du décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, une telle pratique est entachée d'irrégularité. Par ailleurs, ce décret :

- rappelle les grands principes budgétaires qui s'imposent aux collectivités.
- confirme la séparation ordonnateur-comptable. Ainsi, l'ordonnateur est en charge de l'émission du titre en constatation du droit de la collectivité et le comptable compétent pour la réalisation d'un échelonnement du paiement.

Sur la base de cette expertise, et afin de concilier les différents paramètres (difficultés des usagers à s'acquitter du paiement en une seule fois, nécessité de résorber le déficit au plus tôt, contraintes liées au processus de recouvrement...), une solution de compromis est proposée en Bureau. Elle consiste en :

- La mise en place d'une redevance annuelle, d'un montant de 30 €, au titre du contrôle périodique réglementaire de bon fonctionnement des installations ANC. Au bout de six ans maximum, le bilan de cette mise en place sera fait. Sur la période, la résorption du déficit paraît possible et l'étude sur l'externalisation des contrôles pourra être menée plus sereinement. L'ensemble de ces éléments devraient permettre de définir un nouveau modèle au bout des six ans annoncés.
- Le maintien du paiement à l'acte, d'un montant de 180 €, pour tout contrôle ou diagnostic (hors contrôle périodique de bon fonctionnement) et pour la redevance spéciale pour obstacle au contrôle.

Monsieur Guilhaumon demande par ailleurs la constitution d'un groupe de travail, composé d'élus et d'agents communautaires, pour la révision du Règlement intérieur du SPANC, le suivi du tableau de bord d'activité ainsi que la rédaction des courriers d'information aux usagers et aux élus.

A noter :

- Le travail engagé pour définir une nouvelle stratégie SPANC n'est pas une remise en cause du fonctionnement du service, dont l'activité a eu un effet positif sur l'économie du territoire.

**A l'unanimité, les membres du Bureau émettent un avis favorable à la mise en œuvre de ces propositions et demandent à ce qu'elles soient soumises à la validation des élus communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil.**

### **3. Été 2021 : ouverture des piscines**

Le 25 mai dernier, le Conseil communautaire a validé l'ouverture des piscines intercommunales du samedi 10 juillet au dimanche 29 août.

Cette décision, prise notamment pour des raisons sanitaires, excluait la possibilité d'organiser l'accueil des élèves et collégiens du territoire, en juin, pour l'apprentissage de la natation, comme cela se fait depuis des années.

Toutefois, une demande d'ouverture des piscines aux scolaires en septembre ayant été formulée en séance et sollicitée par ailleurs par les associations de parents d'élèves du territoire, des élus et les chefs d'établissements, une étude complémentaire a été réalisée. Il en ressort que :

- L'ouverture des piscines intercommunales du 30 août au 22 septembre 2021 n'est possible que pour les scolaires. La disponibilité de deux BEESAN est confirmée jusqu'au 22 septembre.
- Le déficit pour une ouverture des deux piscines, en simultanée, du 10 juillet au 22 septembre, est estimé à - 160 904,99 €.

A noter :

- les travaux de détection de fuite ont été engagés pour répondre à une commande des élus communautaires. Les travaux, conformément aux contraintes techniques et à la nécessité de les réaliser avant la mise en eau des piscines, ont été programmés les 7, 8 et 9 juin 2021 à Marciac et les 15 et 16 juin 2021 à Plaisance.
- En 2022, le soutien financier du Conseil départemental sera sollicité pour le fonctionnement des piscines intercommunales et la prise en charge des dépenses liées à l'apprentissage de la natation pour les collégiens du territoire.
- Un bilan de l'effort financier supporté par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers sera présenté en Conseil communautaire.
- La volonté d'apaiser le territoire ne doit pas faire oublier l'obligation de maîtriser les dépenses. Le besoin des populations doit être entendu mais la séquence supplémentaire et l'effort financier qu'elle implique pour la Collectivité devront être rappelés à l'ensemble des acteurs, dans un souci de responsabilisation collectif.

A l'issue des échanges, les membres du Bureau communautaires décident par une voix contre et six voix pour l'ouverture des piscines intercommunales du 30 août au 22 septembre pour l'accueil des scolaires et des collégiens du territoire dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

#### 4. Questions diverses

- **PLUi, rencontre des maires :**

En Conseil communautaire, le 25 mai dernier, un certain nombre d'élus ont émis le souhait de pouvoir rencontrer les intervenants du Cabinet Paysages.

Cette demande a été prise en compte. Toutefois, il convient de préciser que si le Cabinet Paysages consent à y satisfaire sans coût supplémentaire pour la Collectivité, il ne pourra plus supporter ce type d'initiatives non prévues au contrat initial sur lequel la CCBVG avait déjà négocié des prestations supplémentaires.

- **Comptabilisation des votes exprimés :**

Une attention renforcée sera portée au décompte des voix exprimés en Conseil communautaire, lors des prises de décision.

Les élus votant contre, s'abstenant ou demandant à ne pas prendre part au vote seront invités à se nommer.

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

